

FEDERATION DES ARCHIVES DU FILM

C O N G R E S

15, 16, 17, 18. juillet 1946

Réunion du 15 juillet 1946 (9 h 30)

Sont présents : MM. LANGLOIS,
LINDEGREN,
Miss BARRY,
Mme LEVACHEFF

M. LANGLOIS. - Nous avons invité à ce Congrès les membres fondateurs de la Fédération, ils sont arrivés à Paris, mais j'ai pensé que nous devions avoir une réunion préparatoire au Congrès pour échanger nos points de vue.

Je vous rappelle que nous avons eu une conversation à Londres au sujet de la Russie que nous désirions voir entrer dans la Fédération, et je pense que vous êtes tous d'accord pour considérer la Russie comme Membre Fondateur. Je voudrais savoir si vous avez changé d'opinion et si elle rentre dans la Fédération comme Membre Fondateur ou comme simple membre.

M. LINDEGREN. - (à Miss Barry). - Qu'est-ce que vous en dites ?

Miss BARRY. - Je ne sais pas si on peut dire sim-

plement qu'elle rentre dans la Fédération, il faut que nous ayons d'autres précisions.

M. LANGLOIS. - Pourra-t-on la considérer comme Membre Fondateur si elle entre à la Fédération, ou non ?

Miss BARRY. - Est-ce que les Russes ont demandé à entrer chez nous ?

M. LANGLOIS. - Les Russes ont été pressenti, ils s'intéressent depuis quatre mois à la Fédération, je leur ai présenté la chose de cette manière, à l'origine vous étiez tous deux d'accord pour qu'on leur dise : "Bien que vous n'étiez pas membres auparavant, nous tenons à vous", mais ils ne l'ont pas demandé officiellement.

Miss BARRY. - Est-on sûr qu'ils veuillent entrer ? Est-ce que réellement nous pouvons dire oui, sans qu'ils aient demandé officiellement à entrer ?

M. LANGLOIS. - C'est une question de principe, s'ils demandent.

Miss BARRY. - Mais, pourquoi pas ?

M. LANGLOIS. - Même à l'U.N.E.S.C.O. on a prévu la place de la Russie.

Mme LEVACHEFF. - Il y a un certain nombre de postes qui ne sont pas remplis parce qu'on s'imagine que des Russes peuvent y entrer.

M. LANGLOIS. - Etes-vous d'accord si les Russes posent leur candidature ?

M. LINDEGREN. - Oui.

Miss BARRY. - Est-ce qu'autrefois les Italiens n'ont pas demandé à entrer ?

M. LANGLOIS. - Oui à New-York, ils avaient demandé à poser leur candidature. Il y a votre lettre de février 1940, c'était un cas spécial.

Miss BARRY. - Il est mieux de recommencer puisque les choses se sont arrangées.

M. LANGLOIS. - On ne peut pas considérer l'Italie comme Membre Fondateur.

D'autre part, que va-t-on faire ? Est-ce que ce meeting est un meeting de la Fédération Nationale des Archives du Film ? Ou allons dissoudre la Fédération et en constituer une nouvelle ?

Miss BARRY. - Je suis contre la dissolution. Qui a le pouvoir de la dissoudre ? Il faut continuer puisqu'elle existe, nous existons depuis 1938.

M. LANGLOIS. - Par conséquent, nous conservons l'ancienne Fédération dont voici les statuts.

Miss BARRY. - Nous nous sommes demandés où étaient les statuts, le Secrétaire aurait pu les garder.

M. LANGLOIS. - Voici ce qui s'est passé, l'immeuble de la Fédération était celui de l'Institut de Coopération Intellectuelle, lorsque l'ordre d'évacuer Paris est arrivé, une partie des documents a pu être évacuée dans la matinée, l'après-midi on n'a pas pu entrer à l'Institut de Coopération Intellectuelle, une partie des docu-

ments reste, l'autre a disparu.

Miss BARRY. - Je vous en ai parlé, parce que si vous avez une organisation, il est important de savoir où sont les papiers.

M. LANGLOIS. - Les papiers sont chez Franjus, les agendas existent, c'est très important, c'était toute la comptabilité. Je me suis fait remettre hier les agendas. Moi j'ai sauvé la pièce officielle avec toutes les signatures.

Miss BARRY. - La Fédération n'a pas de bureau ?

M. LANGLOIS. - Théoriquement elle a toujours son bureau à l'Institut de Coopération Intellectuelle. J'ai posé la question au Gouvernement Français, je tiens à ne pas me désolidariser de vous, on a décidé que le Bureau de la Fédération ne serait pas situé dans le Bureau de la Cinémathèque, pour ne pas donner l'illusion que la Fédération était la Cinémathèque, cela pourrait créer des incidents, ce serait mal interprété, j'ai donc posé la question au Gouvernement pour obtenir un local. Comme l'U.N.E.S.C.O. va certainement se trouver dans l'ancien local de l'Institut de Coopération Intellectuelle, et que nous avons une pièce là, j'ai retenu une autre pièce, elle est très laide, c'est une pièce dans les combles, j'ai demandé si on ne pouvait pas nous donner une pièce plus convenable.

Miss BARRY. - On veut bien la donner sans paiement d'un loyer ?

M. LANGLOIS. - Comme avant.

Miss BARRY. - Parlons argent. Est-ce que tous les membres ont payé pendant toutes les années où nous n'avons pas travaillé ? Est-ce qu'on laisse cela ainsi ?

M. LANGLOIS. - C'est une question à voir parce que le problème d'argent est un problème difficile. Si vous le permettez, nous allons l'envisager dans quelques minutes.

Nous avons le cas de l'Allemagne. Etes-vous d'accord pour qu'on considère l'Allemagne comme membre, mais suspendu jusqu'à nouvel ordre ?

Miss BARRY. - On s'intéresse aux films allemands, il y a des Allemands avec lesquels on peut traiter.

M. LANGLOIS. - J'ai essayé par tous les moyens d'avoir comme observateur Ludolff, parce qu'il est à Berlin, mais je n'ai pas pu, il aurait pu nous renseigner.

Miss BARRY. - On a parlé à l'organisation Allied Control qu'on passerait peut-être une résolution, si tout le monde est d'accord, pour une demande à la Commission d'Enquête, afin de savoir où sont les films. Nous avons le droit de faire une enquête sur un membre de notre Fédération.

M. LANGLOIS. - Il y a une question très grave, c'est que Enzel a pris des films chez nous dans plusieurs Cinémathèques, dans la Cinémathèque de Rome il a pris presque tous les films, il y a intérêt à ce qu'il y ait une demande d'enquête.

Miss BARRY. - J'y tiens beaucoup.

M. LANGLOIS. - Nous sommes d'accord pour que l'Allemagne soit suspendue et qu'on fasse une demande d'enquête auprès de la Commission Alliée.

Miss BARRY. - Quand pourra-t-on savoir si on peut inviter les Allemands et lesquels ?

M. LANGLOIS. - Quand il y aura un Gouvernement en Allemagne. Si une Cinémathèque se constitue en Allemagne, nous ne pouvons pas la considérer comme membre de la Fédération tant qu'il n'y aura pas un Gouvernement en Allemagne, mais nous pouvons peut-être avoir des rapports officiels avec cette Cinémathèque.

Miss BARRY. - Ils auront des difficultés à grouper des films.

M. LANGLOIS. - Il y aurait peut-être une chose que nous pourrions demander à la Commission de Contrôle anglais, c'est de rechercher Enzel.

Miss BARRY. - Pourquoi ?

M. LANGLOIS. - Si nous voulons retrouver les archives du film en Allemagne, il y aura peut-être intérêt à retrouver Enzel. Vous, l'Amérique, n'avez rien à reprocher à Enzel, sauf qu'il était en guerre avec vous, mais nous en Europe nous avons une petite explication à avoir avec Enzel, d'abord où sont les films qu'il a pris, et ensuite une question que moi, Cinémathèque française je veux éclaircir au sujet des films français sauvés, non pas par Enzel, mais j'ai toujours su qu'Enzel a travaillé contre moi pendant l'occupation, il a tout fait pour détruire ce

que je faisais.

Miss BARRY. - On pourrait demander à la Commission interalliée.

M. LANGLOIS. - Si vous voulez, nous allons voir comment va se dérouler le Congrès sur le plan matériel, c'est notre premier grand Congrès depuis le Congrès de New-York en 1938.

Je crois que nous avons intérêt à diviser ce Congrès en quatre temps : 1) - Nos réunions qui sont celles du Conseil d'Administration de la Fédération; 2) - le Congrès qui se tiendra en présence de toutes les personnes invitées. Nous avons invité directement toutes les Cinémathèques, qu'elles soient privées, semi-officielles ou officielles, nous avons invité le pays à nous déléguer quelqu'un, ou un membre ou un observateur, nous aurons donc à l'ouverture de notre Congrès des personnes qui représentent une cinémathèque et des personnes qui représentent un Gouvernement, par conséquent à titre d'observateur, comme à New-York à notre dernier Congrès.

3) - nous allons profiter de la présence des différentes Cinémathèques pour leur recommander de nous faire une demande écrite d'adhésion et pour leur expliquer les règles d'abonnement, etc... A mon avis, puisque nous sommes ici tous les trois, nous pourrions admettre les Cinémathèques qui auront le pouvoir de délibérer, qu'en pensez-vous ?

Miss BARRY. - Nous avons déjà accepté les Allemands et les Italiens.

M. LANGLOIS. - Il y a la Cinémathèque suisse, la Cinémathèque suédoise, la Cinémathèque tchèque.

Miss BARRY. - Il n'y aura pas de difficultés, nous connaissons la Cinémathèque suédoise qui a une belle collection, nous connaissons aussi la Cinémathèque belge.

M. LANGLOIS. - Nous avons invité des Cinémathèques qui sont sérieuses, vous connaissez la Cinémathèque suisse par exemple, nous pourrions peut-être l'introduire ? Nous avons la Cinémathèque danoise, j'ai appris seulement il y a un mois qu'il y avait une Cinémathèque danoise.

Miss BARRY. - Ce sont surtout des films danois.

M. LANGLOIS. - Il faudrait savoir si la Cinémathèque danoise est une Cinémathèque comme nous ou une Cinémathèque d'Etat.

Miss BARRY. - Quand les Cinémathèques vont demander à entrer dans la Fédération, nous allons leur demander de rédiger une demande écrite avec leurs buts et la nature de leurs collections.

M. LANGLOIS. - Il faut qu'ils donnent un compte-rendu de leur travail, de leur organisation et de leurs statuts.

M. LINDEGREN. - Nous ne pouvons pas les accepter officiellement. Si on leur pose la question, si on leur demande des détails, on ne pourra pas les accepter au cours

de ce Congrès même.

M. LANGLOIS. - Mais si, parce qu'ils sont à Paris et qu'ils peuvent le faire en une demi-journée.

Miss BARRY. - Langlois a raison de demander un pays où personne n'est jamais allé. On se fie au représentant du Gouvernement qui est à Paris.

M. LANGLOIS. - Voilà à mon avis ce qu'il faut faire. Il y a les Cinémathèques que nous connaissons, parce que nous avons des rapports avec elles, et nous pouvons les patronner ensuite. Il y a deux sortes de Cinémathèques que nous pouvons ne pas connaître, il y a l'une d'elles qui peut être une Cinémathèque privée et l'autre qui peut être une Cinémathèque d'Etat. Si c'est une Cinémathèque privée, nous demandons de plus amples détails, et nous leur disons que nous allons faire une enquête et que nous leur donnerons une réponse plus tard.

M. LINDEGREN. - Si on fait cette distinction, il peut y avoir des dissentiments.

M. LANGLOIS. - Nous connaissons la plupart des Cinémathèques qui sont convoquées, les autres sont des Cinémathèques de pays totalitaires qui sont nationalisées, par conséquent nous nous trouvons devant l'Etat lui-même, nous ne pouvons donc pas avoir de meilleures garanties.

Miss BARRY. - Cela peut être un Gouvernement qui ne va pas durer, par exemple l'Albanie.

M. LANGLOIS. - Il n'y a pas de cinémathèque en Albanie.

Miss BARRY. - Il y a des gouvernements provisoires.

M. LANGLOIS. - La Pologne a un Gouvernement non provisoire puisqu'il est représenté à l'U.N.E.S.C.O. On peut considérer comme provisoire la Bulgarie, la Hongrie.

Miss BARRY. - On peut leur dire que puisqu'on n'a jamais entendu parler d'eux, qu'on attende pour avoir des renseignements, on peut le dire gentiment. Il y a des Cinémathèques qui existent depuis des années et qui ont publié quelque chose.

M. LANGLOIS. - Je viens seulement d'apprendre qu'il existait une Cinémathèque danoise depuis 1912, nous ne le savions pas.

M. LINDEGREN. - Que savez-vous de la Tchécoslovaquie.

M. LANGLOIS. - Le cas de la Tchécoslovaquie est spécial, c'est un pays où tout est nationalisé. Prenez le cas de la Belgique par exemple, où il y a une Cinémathèque privée, le Gouvernement n'a pas à intervenir, ce n'est pas un Etat totalitaire. Pour la Tchécoslovaquie, j'ai invité deux personnes, X..... est le chef de Brichta, j'ai invité Brichta au titre de la Cinémathèque et X.... au titre des Ciné-Clubs en Tchécoslovaquie, qui nous avait invités à faire une exposition à Prague. La question est tranchée, j'ai reçu une lettre de Prague par laquelle on accrédite Brichta à notre Congrès, la lettre est signée H.....

Miss BARRY. - Nous avons parlé des gens qui n'étaient pas accrédités, cela peut arriver.

M. LANGLOIS. - Ce sont les Ambassades qui les accréditent, mais nous ne pouvons pas nous fier aux Ambassades, ce n'est pas possible. Nous avons par exemple les pays totalitaires qui sont représentés, Brichta est introduit par H....., pour la Pologne, c'est M. X....., directeur de la cinématographie qui vient et non le directeur de la cinémathèque.

Miss BARRY. - Mais approuvé par l'Ambassade ?

M. LANGLOIS. - C'est comme si H.... venait au lieu de Brichta.

Miss BARRY. - On n'a pas pensé au Japon, ils font beaucoup de films.

M. LANGLOIS. - Les Indiens et les Chinois également. Voici la liste des pays invités, je commence par les pays totalitaires : Yougoslavie, qui est un pays nationalisé et qui sera représenté par la cinémathèque culturelle; La Bulgarie, je ne suis pas sûr que nous ayons un représentant, la Bulgarie est un pays en guerre et son gouvernement n'est pas reconnu; la Hongrie qui a une cinémathèque culturelle et qui viendra assister à notre Congrès. Les Hongrois font beaucoup de films, et avant 1914, ils en avaient déjà fait beaucoup.

En somme, nous avons invité l'Autriche, elle a fondé une cinémathèque. Vous savez qu'elle était sur le point de fonder une cinémathèque au moment de l'Anschluss, c'est

l'ancien Maire de Vienne qui a refondé la cinémathèque autrichienne avec l'accord des quatre Commissions, c'est une cinémathèque qui dépend du Ministre de l'Education Nationale d'Autriche. Je pense qu'ils vont arriver demain, je n'en suis pas très sûr car il y a une lettre qui s'est perdue.

M. LINDEGREN. - Comment s'appelle-t-il ?

M. LANGLOIS. - Marek. Nous avons ensuite la Belgique qui est représentée par la cinémathèque de Belgique, ce n'est pas un organisme d'Etat, c'est M. D.... qui vient pour la cinémathèque de Belgique.

Miss BARRY. - C'est tout ce qui existe en Belgique ?

M. LANGLOIS. - Il n'y a pas d'autre cinémathèque. Nous avons ensuite la Hollande.

Miss BARRY. - Il y a un M. B....., il ne paraît pas sérieux.

M. LANGLOIS. - Il y a une cinémathèque depuis un mois en Hollande. Je suis ennuyé, quand il y a eu un festival à La Haye, on m'a dit qu'il y avait une cinémathèque en Hollande, j'ai invité P..... croyant que c'était lui, il y a heureusement une autre personne qui vient. P..... viendra, on ne le considèrera pas comme délégué, mais simplement comme observateur.

M. LINDEGREN. - Est-ce que P..... a des affiliations officielles ?

M. LANGLOIS. - Non, c'est M. Kayser qui a des

affiliations officielles. M. Kayser vient avec quelqu'un du Ministère de l'Education Nationale de Hollande, j'ai l'impression que P..... est un commerçant.

Miss BARRY. - Dans une des lettres que j'ai reçues, il le dit presque.

M. LANGLOIS. - Puis nous avons la Suède qui est représentée par Lauresten; ensuite la Suisse représentée par Baechlin. Pour le Danemark nous avons quelqu'un qui m'a été présenté par l'Ambassade de France, qui s'appelle Kirkiby et qui dirige la cinémathèque depuis longtemps, je crois que c'est une cinémathèque d'Etat. L'Italie est représentée par deux personnes. Avant guerre, il y avait deux cinémathèques, une cinémathèque privée à Milan et une cinémathèque officielle qui était le Centre expérimental. Depuis la libération, j'ai fait le médiateur et ils ont fusionné, le Président est Barbaro qui était le Président du Centre expérimental et Grossini qui est de Milan, le siège est à Milan, il n'y aura plus de dualité entre les deux villes.

M. LINDEGREN. - Et Mlle Veronesi ?

M. LANGLOIS. - Il y a quatre personnes, Président M..Barbaro; Vice-Président Mlle Veronesi; et M. Bolero que vous avez vu tout à l'heure, et comme Secrétaire le Général Comencini; ils sont tous les trois ici, mais Emmer n'a rien à voir avec le Congrès, il fait partie des Amis du Documentaire. Ensuite nous avons la France; puis le Mexique qui sera représenté par la cinémathèque culturelle.

Miss BARRY. - Au Mexique, ils ont fait un film sur l'Histoire du Film, qui est très intéressant.

M. LANGLOIS. - Le Mexique sera représenté par son attaché culturel.

Miss BARRY. - Vous avez indiqué le Canada.

M. LANGLOIS. - Oui, Mme Levacheff a dit que nous aurions quelqu'un du Canada cet après-midi. Pour l'U.R.S.S. c'est une autre affaire.

Nous sommes d'accord sur les personnes invitées ?
Vous n'en voyez pas d'autres.

M. LINDEGREN. - La Norvège. Le censeur des films en Norvège a reçu des cotisations pour faire des films.

M. LANGLOIS. - Ce n'est pas une cinémathèque comme nous.

M. LINDEGREN. - Ce sont les seules archives en Norvège.

M. LANGLOIS. - Dans ce cas-là, tous les pays ont des archives, dans tous les pays il y a toujours des Services qui conservent des films.

M. LINDEGREN. - C'est tout simplement une question. Il pourra demander à venir au prochain Congrès.

M. LANGLOIS. - Il y a une cinémathèque à Madrid, je ne l'ai pas invitée. J'ai vu son représentant à Milan, mais j'avais l'accord du Gouvernement français.

M. LINDEGREN. - Et la Pologne ?

M. LANGLOIS. - C'est M. D..... qui est représenté

par quelqu'un. Il est actuellement, non pas le chef du cinéma polonais parce qu'il y a M. Ford, c'est lui qui est le chef administratif de tout le cinéma polonais, et c'est lui qui a fondé la cinémathèque polonaise. Avant-guerre, je ne sais pas si vous avez été au courant, il y avait des gens qui avaient fait des films d'avant-garde, j'avais reçu leur visite en 1938-1939, ils avaient fait des films abstraits, M. Ford a fait partie de la résistance pendant l'occupation.

M. LINDEGREN. - Est-ce qu'il n'est pas possible que ces organisations nous écrivent leurs buts, leurs relations avec les autres organisations et le Gouvernement, leurs relations avec l'industrie, le nom des officiels, la source de leurs revenus, non seulement dans le but que nous les approuvions, mais à titre d'information.

M. LANGLOIS. - Si vous permettez, nous allons continuer, c'est dans l'ordre du jour.

Nous avons donc ouvert le Congrès, nous allons l'ouvrir avec tous les membres cet après-midi, nous allons accepter un certain nombre de pays comme membres, parce qu'il y a des problèmes nouveaux qui ont surgi, puis nous ferons encore une séance plénière du Congrès, et nous mettrons tout le monde au courant de ce qui s'est passé.

Voilà comment je vois l'ordre du jour : nous pourrons ouvrir réellement le Congrès cet après-midi, nous pourrions convoquer la Presse pour que ce soit très officiel. En qua-

lité de membres, nous lirons le texte des statuts de la Fédération avec le règlement existant à l'heure actuelle, et nous leur ferons établir des copies. Nous leur demanderons à chacun d'entre eux de nous faire des rapports sur l'activité de leur cinémathèque, ainsi que vous l'avez demandé Lindegren.

M. LINDEGREN. - Je trouve que c'est très important d'avoir des rapports écrits.

M. LANGLOIS. - Je crois que dans un Congrès on est obligé de faire parler les gens. Les pays qui voudront adhérer auront à faire une demande par écrit, accompagnée des statuts, des listes des membres de leur Conseil d'Administration, mais il est impossible de leur demander la liste des films qu'ils ne possèdent pas sur eux. Nous aurons également des personnes, membres ou non membres qui pourront nous faire des suggestions intéressantes.

Miss BARRY. - Est-ce que nous ne devons pas insister sur les deux choses, collection et exécution ? Il peut y avoir des Secrétaires qui s'occupent seulement de collections, d'autres qui s'occupent de films éducatifs, nous sommes plus intéressés dans les films d'art.

M. LANGLOIS. - Il y a déjà une réponse à une question dans le règlement, ce ne sont que les cinémathèques qui s'occupent du cinéma artistique.

Miss BARRY. - C'est un peu vague, c'est peut-être exprès.

M. LANGLOIS. - Cela a été mis exprès à cause de la qui ne s'occupait que de conservation, nous n'avions pas pu signifier plus nettement à cause de Henzel, parce qu'il ne faisait pas de projections.

M. LINDEGREN. - La question de notre objection n'est pas la plus importante.

M. LANGLOIS. - Si nous commençons à discuter, nous n'en sortirons pas. Justement, il y a trois choses qui peuvent être un écueil dans nos conversations : 1) - il y a des cinémathèques qui s'intéressent à la conservation; 2) d'autres qui s'intéressent à la conservation et à la projection; 3) - d'autres encore qui s'intéressent uniquement à la projection. Pendant dix ans, la cinémathèque française a cherché à conserver les films, elle devait d'abord montrer des films. Il y a des cinémathèques qui ne s'intéressent pas à montrer des films, d'autres qui n'existent que pour montrer des films, qui n'ont pas d'archives, qui n'ont pas de production, qui ne sont que des musées de protection. Il y a un écueil, parce que nous ne suivons pas tous, au point de vue administratif, la même chose. Il y a également un autre écueil, il y a des cinémathèques très riches au point de vue argent, il y a des cinémathèques d'Etat, il y a des cinémathèques officielles, des cinémathèques semi-officielles et d'autres qui sont dans la même situation que la cinémathèque française, notre cinémathèque est arrivée où elle est aujourd'hui parce que notre but était le même que

le vôtre, mais nous n'avions pas d'argent, par conséquent si nous sortons des problèmes purement techniques, nous aurons les plus graves difficultés pour nous entendre.

M. Bosnitch s'occupe de l'évolution sociologique, M. Brichta ne s'intéresse qu'aux vieux appareils d'avant le cinéma, nous ne sortirons jamais de ces problèmes, il y a donc intérêt à nous confiner dans notre travail qui consiste dans un certain nombre de sujets précis: les échanges, la normalisation de la douane, la normalisation du statut des projections non commerciales, et aussi peut-être davantage que la Fédération contrôle certaines choses. Il est certain que si j'envoie un film à Prague avec autorisation de conserver ce film, et que Prague se serve de ce prototype pour faire un échange avec vous, ce n'est pas très correct, il me prive de faire un échange avec vous, il me semble qu'il doit y avoir un certain contrôle, la Fédération doit jouer le rôle de gendarme.

Miss BARRY. - Ce n'est pas la peine, si l'un de nous a contretypé un film, que tout le monde le fasse, nous n'aurions jamais assez d'argent, mais en même temps il faut voir qu'on ne se fasse pas de tort.

M. LANGLOIS. - Il y a des films que toutes les cinémathèques auront intérêt à avoir, cela dépend de la richesse, nous sommes trois cinémathèques qui avons des budgets convenables, je ne dis pas suffisants, il est certain que moi cela m'intéresserait d'avoir un contretype de

"La Passion de Jeanne d'Arc" que vous avez aussi, parce que cela m'est plus facile, mais dans les films en général, le principe que nous devrions adopter, ce serait d'éviter des doubles-emplois, c'est toujours ce que j'ai conseillé aux petites cinémathèques d'Europe, je leur ai dit : "Si vous avez un film à demander, demandez un film qui ne soit pas le même que ceux que nous donnons aux autres cinémathèques. Si j'échange "La Terre" contre un autre film comme "La...." supposons que ce dernier film n'ait pas de négatif, je suis obligé de faire tirer un contretypé, et ceux à qui je prête "La Terre" vont tirer un contretypé. Ce n'est pas la peine, j'envoie "La...." à tout le monde, il est plus intéressant d'augmenter le nombre de contretypes, parce que les films sont périssables. C'est d'ailleurs ce que vous m'avez suggéré ici.

Miss BARRY. - C'est très important, mais peut-être pas autant pour la Fédération. Autrefois, vous m'avez envoyé un film Est-ce que je vous l'ai retourné ?

M. LANGLOIS. - Vous m'avez retourné la copie coupée.

Miss BARRY. - Si la Hollande demande la copie par exemple ?

M. LANGLOIS. - C'est simple, si moi j'ai un contretypé, il peut passer par moi, si non il peut faire un échange, c'est une question de correction.

Miss BARRY. - Voilà la situation que nous avons à discuter. La Hollande a besoin d'un film, elle le demande.

M. LANGLOIS. - Ce n'est pas correct, c'est un problème qui ne se posera pas, parce que la cinémathèque de Hollande ayant à choisir "La Passion de Jeanne d'Arc" à Paris et à New-York, elle le demandera à Paris parce qu'elle sait qu'à Paris je n'ai que "La Passion de Jeanne d'Arc", tandis que vous, vous avez "Les Rapaces", alors ils demanderont ce dernier film. Aucune cinémathèque n'ayant "Les Rapaces", il faudra passer par vous.

M. LINDEGREN. - Quelle est la solution ?

M. LANGLOIS. - Il y a une question très simple. La solution que nous pourrions envisager est particulière, il faudrait diviser le monde en deux, en laissant l'Asie de côté, faire un statut de l'Europe et faire un statut de l'Amérique. Je proposais une chose hier, c'est une chose purement cinémathèque, vous vous rappelez lorsque vous envoyiez un film à Londres avant guerre, la cinémathèque française pouvait l'utiliser, et quand moi je recevais un film d'Amérique, je pouvais le prêter au British Institute; par exemple quand j'ai reçu "Intolérance".

Miss BARRY. - C'était pour le montrer.

M. LANGLOIS. - On ne devrait pas contretyper un film sans l'accord de la personne qui vous le prête. A ce moment-là chaque cinémathèque est libre, quand je vous ai donné "La Passion de Jeanne d'Arc" pour la contretyper, je vous l'ai donnée pour l'Amérique.

M. LINDEGREN. - Il y a beaucoup d'écoles en Angle-

terre qui veulent avoir de nos films, c'est absolument nécessaire de faire des contretypes pour qu'ils puissent être distribués.

M. LANGLOIS. - Vous êtes libres dans vos archives de faire ce que vous voulez avec les films que vous avez recueillis en Angleterre, mais si je vous envoie un film pour le montrer, vous n'avez pas le droit de faire un contertype, sauf si je vous ai donné le droit de le faire. J'ai reçu "Les Rapaces", je n'avais pas le droit de contretyper ce film.

Miss BARRY. - Il faut qu'on insiste, cela fait peur à l'industrie en Amérique qu'on contertype des films.

M. LANGLOIS. - Prenons un autre cas, vous m'avez envoyé des copies. Je vous pose cette question officielle-ment. Il y a des films qu'on envoie pour un mois, ou pour une semaine, il y a des films que vous m'avez envoyés en prêt illimité, pour les garder, personnellement j'ai considéré que je n'avais pas l'argent, mais je crois qu'on peut les faire contretyper.

Miss BARRY. - Il faut que ce soit stipulé par écrit. Ce qui est plus sage, c'est que chacun de nous puisse contretyper sans l'accord. Quelquefois c'est facile, parce qu'on a refait le film. En ce qui concerne ma collection, je connais mes difficultés, vous ne pouvez pas les deviner.

M. LANGLOIS. - J'ai des difficultés à Paris depuis

un an parce que les ciné-clubs ont fait des choses irrégulières, bien que ce ne soit pas avec mes films. On suppose toujours que c'est moi, ils ont acheté une copie du "Million". C'était une copie volée, moi j'ai fait tirer il y a un an une copie du "Million", elle est à Londres heureusement depuis un an, j'ai pu prouver qu'elle était à Londres, autrement on m'aurait soupçonné d'avoir donné "Le Million". Il est absolument nécessaire de ne jamais contretyper un film si nous n'avons pas l'accord préalable. Je sais que j'avais coupé toutes relations avec Rome, j'avais envoyé des films à Rome qui les avait contretypés sans permission, c'est moi qui suis responsable, c'était d'autant plus ridicule, c'étaient des films de Kamenka, il m'aurait donné l'autorisation et ils auraient fait des économies, je leur aurais envoyé l'original.

C'est une règle que nous devons mettre dans les statuts de la Fédération. Il y a également une autre règle qui est celle-ci, c'est qu'à part les accords particuliers qui peuvent avoir lieu de cinémathèque à cinémathèque, comme l'accord que nous avons fait avant guerre, quand nous envoyions une copie à Londres.

Miss BARRY. - Ce n'est pas l'affaire de la Fédération.

M. LANGLOIS. - Théoriquement quand on envoie un film dans un pays, il doit circuler dans un pays et ne pas bouger du pays, sauf exceptions.

Miss BARRY. - Sauf permission.

M. LANGLOIS. - J'ai été surpris, Brichta m'a proposé une chose que je trouve irrégulière, évidemment c'est très facile, c'est une chose que nous pouvons tous faire, nous en avons le droit puisque l'Allemagne n'existe plus, mais quand même théoriquement ce n'est pas correct, je veux dire qu'il m'a proposé en échanges de films entre la Tchécoslovaquie et la France, non pas des films tchèques, mais des films allemands saisis par les Tchèques. On peut avoir les pires ennuis, si ce sont des films de guerre c'est une autre affaire, si ce sont des films comme "Libre Amérique" ou du Gouvernement allemand, qui appartiennent à toutes les nations, c'est également une autre affaire, j'ai eu un ennui cette année qui s'est produit du fait que j'avais une copie de "La Lumière bleue" donnée par X.... La Société Patrie était distributrice du film en France, j'ai demandé à Pathé le droit de passer ces films en privé, les droits étaient expirés, ils m'ont dit : "Oui, d'accord", puisque le producteur, était X.... et avant Eclair c'était une Société israélite qui existe à Paris. Nous avons eu une lettre de la personne en disant : "Qui vous a autorisés à passer ce film, parce que moi je suis le producteur du film ?" Je sais que les avocats ont dit que la cause était très mitigée. Par conséquent, je tiens à demander qu'autant que possible quand nous envoyons un film - ce

qui se passe avec l'Allemagne est une chose particulière, mais supposez que vous ayez envoyé à Brichta tous les films que vous avez dans votre collection et qu'il arrive en Hollande et dise qu'il veut faire des échanges avec elle. Qui est-ce qui perd ? C'est vous. Si j'envoie "La Passion de Jeanne d'Arc" à Brichta, c'est pour la Tchécoslovaquie, ce n'est pas pour l'Europe entière.

M. LINDEGREN. - Il y a deux espèces d'échanges: les films qu'on voit deux ou trois fois sans les copier et les films qui sont donnés pour être copiés, mais exclusivement.

M. LANGLOIS. - Il y a trois sortes d'échanges : il y a le film qu'on prête pour une, deux ou trois projections, il y a la formule du prêt illimité, qui est une formule que nous avons trouvée pendant la guerre, c'est une question qui a été tranchée juridiquement, nous en avons discuté avec les avocats et les producteurs, à cause de Enzel pendant l'occupation, nous avons été obligés de le faire, encore actuellement le film "Le Lys Brisé", je le considère comme propriété du Museum, je le considère comme un dépôt.

Miss BARRY. - Actuellement, il appartient à une Compagnie.

M. LANGLOIS. - Vous m'avez envoyé une copie.

Miss BARRY. - La copie m'appartient, mais pas les droits.

M. LANGLOIS. - Supposez que je vous envoie un film,

il y a trois façons de vous l'envoyer, en prêt ou en don avec l'accord du propriétaire, c'est d'ailleurs probablement ce qui arrivera, ou en prêt illimité, c'est-à-dire que j'envoie ce film pour que vous puissiez le faire circuler, le garder dans vos archives pour une durée illimitée, mais j'ai la propriété de la pellicule. La seconde formule, celle que pour ma part, je considère comme la meilleure, c'est de continuer à considérer que la copie appartient juridiquement à la cinémathèque qui l'a expédiée.

C'est au moment où ont eu lieu les saisies allemandes que nous avons considéré cette question, au lieu de saisir les copies, les considérer comme un prêt illimité. Cela facilite les échanges, parce que je vais trouver quelqu'un et je dis : "Voulez-vous donner un film au British Institute ou à la Cinémathèque américaine;" on répond que vous avez de l'argent, tandis que si on le demande en prêt illimité, on considère tout de suite que ce n'est pas un don.

Miss BARRY. - Je suis contre les dons, mais pour les échanges.

M. LANGLOIS. - Parce qu'on perd le contrôle.

Miss BARRY. - Nous avons fait des échanges avec les Russes mètre par mètre, je considère que les films qu'ils nous ont donnés leur appartiennent, mais je considère aussi que ceux que j'ai envoyés à Moscou m'appartiennent.

M. LANGLOIS. - C'est de cette façon que nous av

agi en France, je considère comme nous appartenant juridiquement toutes les copies que j'ai envoyées dans les autres cinémathèques.

Miss BARRY. - Pour les films que vous, la France m'envoyez, si Lindgren les veut, il faut que je demande à votre cinémathèque.

M. LANGLOIS. - Je m'excuse, je vais faire le Président de séance, ce sont des questions que nous devons traiter devant tout le monde, mais aujourd'hui nous devons suivre l'ordre du jour.

1) - Rapports entre cinémathèques et pays étrangers. - (lecture)

Ensuite, nous allons avoir une réunion pour étudier les candidatures, discuter quelles sont les personnes qu'on admet tout de suite ou plus tard, etc...., et nous tiendrons une réunion avec les personnes que nous avons admises pour l'élection du Bureau. Nous avons aussi à désigner le Secrétaire exécutif qui s'occupera de la Fédération.

Miss BARRY. - Je préférerais que nous discussions de cela entre nous, les membres anciens.

M. LANGLOIS. - Nous pourrions en tous cas suggérer une chose qui ne pourra pas être discutée. Le Bureau actuellement en vigueur à la Fédération a été élu en 1939 et devait prendre ses fonctions en octobre 1939 jusqu'à

1940, or la Fédération a cessé de fonctionner en octobre 1939 à cause de la guerre, puisque la cinémathèque américaine étant pays neutre a demandé à rester en dehors, Enzel était en guerre.

Miss BARRY. - Nous ne pouvions pas traiter en neutres parce que c'était incorrect.

M. LANGLOIS. - C'est pour cela que j'avais vu Enzel avec l'accord du Gouvernement français et de X.... à Milan, et j'avais écrit une lettre que vous devez avoir reçue où il y a ma signature et celle de Enzel, dans laquelle nous disions que même en guerre, nous souhaitions que la Fédération continue. Et puis il y a eu l'occupation. Je crois qu'il serait possible d'expliquer à notre Congrès qu'il serait élégant que le Bureau élu en 1939 soit le même cette année, avec peut-être deux Vice-Présidents, puisqu'à cette époque il y avait le Président à New-York, le Vice-Président en Allemagne, le Trésorier en Angleterre et le Secrétaire Général en France.

Miss BARRY. - Vous suggérez que la constitution du Bureau reste la même, sauf pour l'Allemagne ?

M. LANGLOIS. - C'est-à-dire deux Vice-Présidents, parce que nous pourrions faire un geste vis-à-vis d'un autre pays. A l'époque, nous ne pouvions pas, nous étions quatre.

Miss BARRY. - Si quelqu'un demande à venir en Amérique l'année prochaine ? C'est une règle que le Congrès se tienne dans le pays du Président.

M. LINDGREN. - Vous avez eu une Conférence Paris et une à New-York, mais pas encore un Congrès à Londres.

Miss BARRY. - Si nous considérons que la Fédé n'a jamais cessé d'exister, il serait souhaitable de continuer comme nous sommes actuellement.

M. LANGLOIS. - Il n'y aura pas tellement de Conférences à Londres parce que, comme l'U.N.E.S.C.O. est à Londres.

Miss BARRY. - La Conférence sera à Paris.

M. LANGLOIS. - Comme l'U.N.E.S.C.O. est à Londres et que nous allons poser des questions, nous aurons à faire des conversations avec l'U.N.E.S.C.O., nous pouvons tenir un meeting à Londres entre les deux Congrès, parce qu'il y a des problèmes qui ne peuvent pas être résolus par nous seuls, mais par nous et l'U.N.E.S.C.O.

Par exemple, dans les vœux que nous allons émettre, nous tiendrons une réunion plénière, nous rendrons compte à tout le monde des suggestions, des décisions qui ont été prises, des adjonctions que nous aurons faites. Je suggère que nous fassions un vœu pour que la Fédération Internationale des Archives du Film soit reconnue par l'U.N.E.S.C.O., tout en restant un organisme, je ne dirai pas indépendant, car le Main Club est reconnu par l'U.N.E.S.C.O.

Miss BARRY. - Il faudrait aussi que nous fassions des rapports.

M. LANGLOIS. - Il y a une autre chose que nous devons demander, c'est la libre circulation des copies à la douane.

Miss BARRY. - Nous ne l'aurons pas.

M. LANGLOIS. - L'Angleterre l'a, et je l'ai. Je crois que nous aurons des questions à discuter. Avant la fondation définitive de l'U.N.E.S.C.O., il y a des Commissions de l'U.N.E.S.C.O. qui travaillent à Londres, nous pouvons tenir un Congrès lié avec l'U.N.E.S.C.O., nous avons par exemple un problème qui est capital, nous en avons parlé, notre Fédération est une Fédération qui s'occupe uniquement de l'art, soit parce qu'elle conserve les films artistiques, soit parce qu'elle montre des films pour une raison artistique, mais il y a d'autres cinémathèques, "The Library of Congress", l'ancienne cinémathèque de Laure-Albin-Guyot, qui ne sont pas de notre groupe, mais qui existent.

Miss BARRY. - The Library of Congress avait toujours demandé à être admise, mais les buts ne sont pas les mêmes, on parle de montrer les films partout.

M. LANGLOIS. - Il y a des cinémathèques qui sont des Clubs de l'Education, on ne peut pas dire que nous sommes les seules cinémathèques, et nous ne pouvons pas être considérés comme le seul organisme de cinémathèque dans le monde, nous sommes la seule cinémathèque artistique. Or, l'U.N.E.S.C.O. va avoir un service pour s'occuper des cinémathèques. Il y a une réunion qui pourrait avo

lieu à Londres entre la Fédération Internationale des Archives du Film et les autres Cinémathèques, cela permettrait à Lindegren d'avoir un Congrès à Londres.

M. LINDEGREN. - Les autres cinémathèques, ce n'est pas notre affaire.

M. LANGLOIS. - Oui, mais c'est l'affaire de l'U.N.E.S.C.O.

M. LINDEGREN. - C'est pour dire que l'U.N.E.S.C.O. va avoir une réunion à Londres ?

M. LANGLOIS. - C'est à nous à suggérer à l'U.N.E.S.C.O. de faire une réunion. Cela permettrait d'avoir un meeting aussi important que celui-ci et de pouvoir avoir un meeting à New-York. Je ne vous cache pas que je veux aller à New-York, c'est le seul moyen d'avoir les films américains.

M. LINDEGREN. - Moi aussi.

Miss BARRY. - Pour plusieurs raisons, j'ai pensé que si vous ne jugez pas que c'est dangereux, j'aimerais qu'Harold Smith sache que nous faisons, que nous n'ayons pas l'air de cacher quelque chose. Il a racheté un théâtre, il va doubler un film.

M. LINDEGREN. - Il y a d'autres organisations qui n'ont pas de films, mais qui veulent simplement les voir.

M. LANGLOIS. - Ce ne sont pas exactement des films Société. Prenez le cas d'un pays nouveau comme la Pologne. Il y a une cinémathèque en Pologne qui s'est fondée, elle

n'a que quelques films, puisque tous les films polonais ont été détruits par les Allemands, si elle a un stock de films nouveaux qu'elle ne peut pas montrer et les films allemands qu'elle a saisis, vous comprenez que ce n'est pas pour conserver les films nouveaux et les films allemands qu'ils ont fondé cette cinémathèque, le but c'est d'éduquer et de montrer les films anciens, or ils n'en ont pas.

M. LINDEGREN. - Ils les obtiendront.

M. LANGLOIS. - Or, cette cinémathèque n'a rien à nous donner en échange.

M. LINDEGREN. - Cela ne fait rien.

M. LANGLOIS. - Il y a un problème que je voudrais soulever. Il y a une chose qui s'est passée à Paris à mon insu, je me suis trouvé devant le fait accompli, j'ai essayé de lutter contre, mais diplomatiquement on a voulu fonder une Fédération Internationale des Ciné-Clubs, on m'a parlé d'un congrès national des Ciné-Clubs où il y avait soi-disant des délégués étrangers qui avaient été invités. Quand j'ai vu cela, j'ai télégraphié à toutes les personnes qui étaient nos correspondants, de venir pour empêcher cela, parce que j'estime qu'il y a un danger pour nous si la Fédération Internationale des Archives du Film est doublée d'une Fédération Internationale des Ciné-Clubs. Le problème n'est pas le même, la Ciné-Club est une chose d'avant-garde, théoriquement ils ont des problèmes de production, mais en fait le but de cette Fédéra-

tion devient très vite le même que le nôtre, c'est-à-dire les échanges de films au dessus des cinémathèques et en dehors des cinémathèques. Je crois même que dans votre contrat vous avez supprimé la clause d'exclusivité; nous devons avoir quand même la haute main sur les échanges. Je vous suggère une chose qui, à mon avis serait la plus adroite, comme nous ne pouvons pas empêcher les Ciné-Clubs de faire une Fédération des Ciné-Clubs tôt ou tard, maintenant nous le pouvons, les Belges ont la Fédération en mains, vous aussi les Anglais, les Italiens sont dans le même cas, mais vous ne pouvez pas empêcher une scission des Ciné-clubs et des Cinémathèques. Je propose qu'il y ait une Fédération des Ciné-clubs, ceci dans la Fédération des Cinémathèques, c'est-à-dire que ce soit une sous-section de notre Fédération internationale des Archives du Film.

Il y a eu un danger qui s'est fait jour en France, ils sont allés partout, ils ont retiré des films de la Cinémathèque pour les montrer; comme nous ne pouvons pas empêcher les Ciné-Clubs de vivre, puisque c'est notre intérêt, nous ne devons pas les empêcher de progresser, mais il y aurait intérêt à ce qu'ils soient une sous-section de notre Fédération.

Miss BARRY. - Il me semble que nous pouvons peut-être convaincre l'industrie que nous sommes des gens sérieux, mais si tous les Ciné-Clubs commencent à demander

des films de l'industrie, cela va nous nuire.

M. LANGLOIS. - La Fédération française des Ciné-Clubs a fait une chose terrible en France, ils sont allés dans toutes les Maisons américaines où ils ont été sur le point d'obtenir que tous les films au bout de cinq ans en version originale ne passent plus, c'était le moment où j'allais les obtenir, ils ont offert 80.000 francs par film simplement pour le passage. Nous avons perdu pour dix ans encore les films, il y a donc intérêt à ce que nous les surveillions.

Miss BARRY. - C'est une question que nous pourrions discuter avec Harold Smith parce que si par lui on pouvait obtenir que l'industrie américaine ne traite pas avec les Ciné-Clubs, mais avec vous, ce serait très bien.

M. LANGLOIS. - Sauf pour les films en exploitation, c'est autre chose.

Miss BARRY. - Sauf pour les documentaires, c'est une autre affaire. Nous devons voir maintenant la question de la cotisation.

M. LANGLOIS. - Il faut voir combien nous aurons de membres pour décider la cotisation.

Miss BARRY. - Savez-vous combien il faudrait ? Nous nous sommes demandés s'il y aurait un argent stable, les Américains disent le dollar, les Anglais disent la livre, les Suisses disent le franc suisse.

M. LANGLOIS. - Je crois qu'étant donnée la période

dans laquelle nous vivons, nous devrions fixer la cotisation tous les ans. Le mieux, c'est aussi une chose que je suggère, c'est que tous les membres ne soient pas taxés de la même façon, là où il y a des cinémathèques officielles, que la cotisation soit plus élevée que là où il y a une cinémathèque privée. Par exemple, la Cinémathèque de Belgique n'a pas de subvention, elle aura du mal à payer une cotisation élevée. Cela n'empêche pas de faire une démarche auprès du Gouvernement de Belgique pour obtenir, comme nous l'avons fait avant-guerre, une subvention, supposons qu'il la refuse, il faudra envisager la question sous un autre angle. Personnellement, j'ai quelque chose à dire, j'ai beaucoup souffert de la Fédération Internationale des Archives du Film, j'avais la Cinémathèque française de Paris et la Fédération à Paris, on se demandait ce que Franjus et moi faisions, vous voyez ce que je veux dire. Puis, j'ai souffert parce qu'à un certain moment j'ai vu que la Fédération pouvait devenir une seconde Cinémathèque à Paris, et cela j'aimerais que cela n'ait jamais lieu, et pour que cela n'ait jamais lieu, le mieux serait d'avoir à la tête de la Fédération quelqu'un d'un niveau supérieur à celui d'un Franjus d'avant-guerre, il faudrait avoir un homme représentatif et un secrétaire.

Miss BARRY. - Qui pourrait être le Secrétaire ?

M. LANGLOIS. - Nous avons eu une idée à Londres, on avait pensé à Griffith.

Miss BARRY. - On a pensé que puisque c'est le grand maître du cinéma. Mais hier nous avons parlé de Bunnell.

M. LANGLOIS. - Il est de nationalités multiples, il n'est pas Français, il n'est pas Anglais, il n'est pas Américain, il est d'une petite nation.

Miss BARRY. - Il est très sérieux, il parle plusieurs langues.

M. LANGLOIS. - Le problème est un problème d'argent. Si nous faisons venir quelqu'un d'un autre pays en France, nous serons obligés de le payer très cher, si nous prenons un Français, on dira que la Fédération est un organisme vendu à la France.

Miss BARRY. - Cela ne peut pas être un Français.

M. LANGLOIS. - Il faut trouver quelqu'un qui veuille vivre en France, qui vivrait comme un Français, avec l'argent qu'on donne à un Français, sans frais considérables. C'est pour cela que Bunnell nous a séduits. La Fédération est un organisme où il y a deux possibilités, cela peut être un organisme très coûteux ou un organisme où on limite les frais au minimum, mais il faut qu'il y ait une dactylo.

Miss BARRY. - Est-ce qu'il y a beaucoup de travail ? Il a été attaché au Contrôle pour la République Espagnole en Amérique, il est très correct. Je dois vous dire que lorsqu'on a parlé d'un Secrétaire, on a cherché un peu, je crois que c'est X.... qui avait suggéré B.....

il est polonais d'origine.

M. LINDEGREN. - Il est Anglais actuellement, avant la guerre, il était critique à Londres, il était notre expert amateur sur les films Continental, il parle français, espagnol, portugais, russe, je crois qu'il connaît sept langues.

M. LANGLOIS. - Il n'a qu'un inconvénient, c'est qu'il n'est pas connu du tout, il est peut-être connu en Angleterre, mais pas ailleurs.

Miss BARRY. - En ce moment, nous discutons d'un homme qui fera tout.

M. LANGLOIS. - Il va demander de l'argent, j'ai fait le budget de la Fédération, de la manière la plus économique, nous arrivons à 750.000 francs. Si c'était payé en francs, ce serait bien, mais vous êtes obligés de payer en livres et en dollars au marché officiel.

Miss BARRY. - J'ai l'impression qu'avec notre budget, nous ne pouvons pas nous le permettre.

M. LANGLOIS. - J'avais fait un budget avec Griffith.

Miss BARRY. - Il est assez coûteux.

M. LANGLOIS. - J'avais calculé combien nous donnerions à Griffith qui est ruiné, je lui donnais moins qu'on ne donne à un fonctionnaire équivalent à Paris, car vous savez que les Attachés d'Ambassade des Etats-Unis ont fait grève parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent pour vivre. Je crois qu'il y aurait avantage d'avoir quelqu'un qui a

l'habitude de vivre à Paris et qui ne soit pas Français.

Miss BARRY.- Nous avons besoin de quelqu'un qui peut paraître devant l'U.N.E.S.C.O., qui connaisse la politique.

M. LANGLOIS.- Quelqu'un qui soit connu des politiciens, mais qui ne soit pas un politicien. Il est incontestable que Bunnel offre tous les avantages.

Miss BARRY.- Mais nous ne pouvons pas normalement envisager quelqu'un qui a une femme et deux enfants, c'est trop cher.

M. LANGLOIS. - Avant guerre la Fédération faisait tous les échanges, la Fédération c'est l'étiquette pour les échanges.

Miss BARRY. - Il nous faut quelqu'un qui nous représente, mais j'ai peur que le salaire soit trop élevé.

M. LANGLOIS. - On peut donner à Bunnel simplement des frais de représentation.

Miss BARRY.- Combien ?

M. LANGLOIS. - 20.000 francs par mois. Ce ne serait pas payé chaque mois, il aurait 200.000 francs à dépenser pour frais de représentation.

Miss BARRY.- Cela fait 40 Livres à peu près, c'est très bien. Si c'est Bunnel qu'on choisit, on sait bien qu'il va faire des films.

M. LANGLOIS. - Si les échanges de films ne passent pas par la Fédération, il surveille simplement, il fait les démarches officielles, l'équivalent de Marchall.

Miss BARRY. - Nous n'avons pas à discuter cela devant l'Assemblée.

M. LANGLOIS. - S'il vient habiter Paris, on pourra ne pas lui donner 20.000 francs.

Le Vatican n'est pas représenté. Il se passe une chose extraordinaire, le Vatican a monté tout un réseau de Ciné-Clubs, ils m'ont écrit pour me demander d'en faire partie, j'ai répondu que c'était impossible parce qu'il y avait la cinémathèque italienne. Ils m'ont écrit à nouveau : "Si le Vatican fonde une Cinémathèque, est-ce que vous voulez traiter avec la Cinémathèque du Vatican ?" (Ils ont les plus belles archives). J'ai répondu. Le Vatican est un Etat indépendant.

Miss BARRY. - Ils sont comme la Suisse.

M. LANGLOIS. - Il y a des musées qui appartiennent au Vatican, des églises, des immeubles. Ce n'est pas besoin de demander au Gouvernement, je le demande par politesse.

Miss BARRY. - Il se peut que nous pensions encore à d'autres personnes.

M. LINDEGREN. - Est-ce que nous pouvons avoir deux sortes de membres, ceux qui paient toute la cotisation et d'autres qui ne la paient pas entièrement ?

M. LANGLOIS. - Je ne crois pas que ce soit correct, supposons que nous soyons en 1938, je n'étais pas moins riche que l'Amérique en films, mais je n'avais pas d'ar-

gent. Pour la suggestion que vous m'avez faite avant, je vous ai montré l'écueil, on ne peut pas truster les films. Voyez "La Terre", c'est un film que personne n'a, et c'est la petite cinémathèque hollandaise qui l'a, et si nous voulons avoir "La Terre", il faut donner quelque chose en échange, nous ne pouvons pas dire que seules les Cinémathèques française, anglaise et américaine peuvent avoir tels et tels films, il faut être généreux dans la vie, parce que demain on ne sait pas ce qui peut arriver, supposons que nous excluions la Cinémathèque chinoise parce qu'elle n'a pas d'argent et que dans cinq ans elle soit la plus forte du monde ? Nous serons très ennuyés. Ce qu'il faut éviter, c'est d'avoir parmi nos membres des gens qui ne sont pas désintéressés. Ce serait un plus grand danger si la Fédération était menée par des fonctionnaires d'Etat. J'ai pensé à une solution très simple, au lieu que ce soit nous, que ce soit l'U.N.E.S.C.O. qui paie les frais, qui nous donnera une subvention, cela résoudrait le problème, ce seraient tous les pays, et non pas les cinémathèques.

La séance est levée à 1 heure
